

Bulletin d'inscription

N° dossard ne rien inscrire

Nom

Prénom

Année de naissance Sexe

Adresse

Ville Code postal

Email@

Club Nationalité

Entreprise (ou régiment)

Licencié FFA → Licence n°

Non licencié

Handisports (sans pédalier)

Inscription

10 km : 10 € (à partir de cadets)

3 km : gratuit (interdit aux licenciés FFA à partir de cadets)

1,2 km : gratuit (poussins : enfants nés en 2001-2002)

1,0 km : gratuit (microbes : enfants nés en 2003-2004-2005)

Licenciés Fédération Française d'Athlétisme ou de Triathlon et autres mentionnés au dos (UFOLEP, FSCF, ...)

→ photocopie de la licence en cours

Non licenciés

→ présentation d'1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'1 an.

- J'ai pris connaissance qu'il convenait de m'assurer personnellement.

- J'autorise l'organisation à utiliser mes coordonnées et mon droit à l'image dans le cadre de la manifestation "Courir pour la vie".

Date Signature
(des parents si l'athlète est mineur)

Bulletin à retourner à :

OMS

Complexe Gérald Philippe - 19 avenue Sarrail
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
accompagné du montant de l'inscription à l'ordre du
Lions club Châlons Saint Vincent

☎ 03 26 67 94 49 - ✉ oms.chalons@wanadoo.fr
www.chalons-en-champagne.net



COURIR POUR LA VIE



CIRCUITS

Les circuits

18 mars 2012

- 13 h 30 : 1 km (microbes)
- 13 h 45 : 1,2 km (poussins)
- 14 h 00 : 3 km
- 15 h 10 : 2 x 5 km = 10 km



Règlement 10 kilomètres

Art 1 : Engagement et dossier

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFA ou non, à partir de la catégorie CADETS (nés en 1996 ou avant). Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation de, soit :

- une licence Athlétisme compétition, Athlétisme loisir avec option Running ou d'un Pass Running délivré(e) par la FFA et en cours de validité ;
- une licence FSCF, FSGT, UFOLEP portant la mention Running, en cours de validité ;
- une licence Triathlon délivrée par la FFTRIathlon, en cours de validité ;
- pour les non licenciés, d'un Certificat Médical mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course. Ces dispositions s'appliquent également aux coureurs étrangers.

Les articles L231-2 et 231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

Les inscriptions devront parvenir à l'Office Municipal des Sports de Châlons-en-Champagne accompagnées du montant des droits d'inscription (10 €). Le chèque sera libellé à l'ordre du Lions Club Saint Vincent. Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement pour quelque raison que ce soit, ne pourra être effectué.

Attention : pour les non licenciés, fournir à l'organisation une copie du certificat médical au plus tard lors du retrait du dossard. Accueil et remise des dossards le 17 mars 2012 de 14 h à 18 h au stade municipal des Frères Lauvaux et le 18 mars à partir de 11 h au Palais des Sports Pierre de Coubertin, sur la zone d'arrivée.

Art 2 : Organisation de la course

Le parcours de 10 km est conforme au règlement des courses sur route (IAAF et CNCHS). Il est fléché et marqué au sol tous les kilomètres. Les vestiaires, les sanitaires et les douches seront installés au Palais des Sports Pierre de Coubertin. WC au départ de la course. Des lignes chronos seront installées aux kilomètres 1 - 5 km et à l'arrivée. Le départ sera donné à 15 h 10, rue Léon Bourgeois.

Parcours urbain plat en deux boucles mesuré suivant normes IAAF. Après la fin de la course prévue à 16 h 45, l'ouverture simultanée du parcours et passage du véhicule de fin de course, les concurrents doivent se conformer aux règles de circulation du Code de la Route. Buvette à l'arrivée avec sandwiches.

Art 3 : Sécurité circulation

Les coureurs devront emprunter le parcours officiel (les bicyclettes, trottinettes, rollers et autres engins motorisés ou non sont strictement interdits sur le parcours).

Art 4 : Ravitaillement

Un poste sera placé à l'arrivée et un autre à mi parcours, ainsi qu'un poste d'épongeement.

Art 5 : Assistance médicale et assurances

Un poste de secours fixe est prévu à l'arrivée avec médecins et un autre sur le parcours. S'il le juge nécessaire, le service de santé peut décider la mise hors course d'un concurrent pour raison de santé. Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile pour eux-mêmes et leurs préposés. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 6 : Code de bonne conduite

L'inscription à l'épreuve implique l'acceptation des termes du présent règlement. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à veiller à ce que son dossard, placé sur son torse, soit entièrement lisible pendant la course. Il s'engage également à respecter l'environnement et à ne pas jeter ses débris en dehors des poubelles situées sur le parcours et la zone d'arrivée.

Art 7 : CNIL et droit à l'image

Le présent bulletin peut être utilisé à toutes fins utiles par les organisateurs sauf stipulation contraire, expresse et formelle au plus tard au moment du retrait du dossard. Le tout conformément à la loi informatique et liberté. Les concurrents autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils peuvent apparaître et prises à l'occasion de la course. Cette autorisation vise tout support ainsi que tout média.

Art 8 : Classement - Récompenses

Elles concernent, en masculins et féminines, les catégories : cadets, juniors, espoirs, seniors, V1, V2, V3 et V4. Par équipe : TC sur 4 athlètes H et F. Challenge du nombre, d'une part pour les entreprises, et d'autre part pour les régiments.

Remise des prix à 16 h 00 sur le podium d'arrivée
Présence obligatoire

Récompense à tous les arrivants

1^{er} Homme et 1^{er} Femme : 500 €
1^{er} vétéran : 250 €
Primes non cumulables.

Microbes - Départ à 13 h 30

Ouvert aux enfants nés en 2003-2004-2005.
Engagement gratuit.
Récompense à tous les arrivants.

1 km

Poussins - Départ à 13 h 45

Ouvert aux enfants nés en 2001-2002.
Engagement gratuit.
Récompense à tous les arrivants.

1,2 km

Départ à 14 h 00

Ouvert à tous (sauf licenciés FFA à partir de cadets).
Engagement gratuit.
Ouvert aux benjamins et minimes nés en 1997-1998-1999 et 2000.
Médaille à tous les arrivants.
Récompense aux 3 premiers benjamins et minimes et aux 1^{er} homme et femme.

3 km

Départ à 15 h 10

10 km

ATTENTION !
Chronométrage à puces.

Prière de rendre tous les dossards, sinon, facturation 1,50 €.



CHAMPAGNE



ARDENNE



Dimanche 18 mars 2012



RÉGION
CHAMPAGNE ARDENNE